

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 02 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit, le deux Juillet, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 Juin 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F. , REGHEM T., BOMBART M., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., LOCUTY M., COLLIER L., ROUSSEAUX A., JOBET M., SIMON E., FUGERE S., ROUSSEAUX G.

Etait excusé et représenté :

Mr HANON Y. procuration donnée à Mr POLY J.P.

Absents et excusés : Mesdames BONDU G., BEGUIN V., LAGNEAU S., BASTIENT P. et GROUZELLE J. et Messieurs, AMAND H., HOUSSIERE O.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry REGHEM



Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1 – Adoption du procès-verbal de la séance en date du 29/05/2018**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 29 mai 2018 a été adopté.

### **2 – Décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122 du CGCT**

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application des délégations accordées par délibération en date du 04 Avril 2014 :

- N°2022018\_01 Renouvellement du contrat de location d'un garage rue Victor Hugo, pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer mensuel de 30 € (Locataire M. Locuty Matthieu) ;
- N°30042018\_01 Contrat de location d'un garage rue de Verdun pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer mensuel de 25 € (Locataire Pagnier Jean-Paul) ;
- N°21062018\_01 Renouvellement du contrat de location d'un garage rue Aristide Briand pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer mensuel de 25 € (Locataire LEFORT Honoré) ;
- N°21062018\_02 Renouvellement du contrat de location d'un garage rue Emile Zola pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer annuel de 400 € (Locataire TETAERT Sandrine) ;
- N°21062018\_03 Renouvellement du contrat de location d'un garage rue Emile Zola pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer annuel de 400 € (Locataire LAURENT Richard) ;
- N°22062018\_01 Contrat de location d'un local professionnel 26 rue Gambetta pour une durée de 3 ans et moyennant un loyer mensuel de 700 € (Locataire Gery LENAIN AXA) ;
- N°27062018\_01 Renouvellement du contrat de location du droit de chasse en forêt communale pour une durée de 9 ans et moyennant un loyer annuel de 5 515 €.

### **3 – Régularisation du déficit sur régies d'avances**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la régie d'avances « diverses fêtes locales – consultations des nourrissons, etc ... » fait apparaître un écart de 104 € qui perdure depuis plus de 20 ans. A la prise de fonction du régisseur actuellement en place, ce déficit existait déjà.

Considérant l'antériorité de cet écart qu'il convient de régulariser, il est proposé de prendre en charge le

déficit sur le budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, sous réserve d'une demande de remise gracieuse du régisseur.

#### 4 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée que le comptable de la trésorerie de Trélon ne peut obtenir le recouvrement de créances en raison des sommes inférieures au seuil de poursuite ou des combinaisons infructueuses d'actes sur les créances de recettes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL				
N° des titres	Nom du redevable	Année	Imputation	Montant (€)
T-717420631	WILMOTTE MARIE	2015	6541	51,89
T-326	LEMERET JEAN-LUC	2015	6541	6,50
T-343	LEWCZYK AURELIE	2015	6541	3,78
T-354	LEWCZYK AURELIE	2015	6541	4,20
T-10	BERGER VERONIQUE	2016	6541	15,00
T-2449610231	VAN CANEGHEM AMELIE	2016	6541	31,74
T-2476051131	THYSSEN KRUPP ASCENSEUR	2016	6541	0,22
T-339	LAURENT SARAH	2016	6541	10,84
T-365	SOIGNEUX ANGELIQUE	2016	6541	30,00
T-500	LEWCZYK AURELIE	2015	6541	2,20
T-510	SERVIEN GREGORY	2015	6541	1,98
T-94	LEFEVRE CHRISTELLE	2016	6541	7,20
T-96	CARDON CELINE	2016	6541	6,50
T-97	CARDON CELINE	2016	6541	4,30
<b>TOTAL</b>				<b>176,35</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre en non valeur les créances de recettes énoncées, ci-dessus.

#### 5 – Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de procéder aux modifications budgétaires suivantes, en raison de l'insuffisance de crédits ouverts au budget annexe forêt 2018 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7022 : Coupe de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 600,00 €</b>		<b>7 600,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la décision modificative énoncée ci-dessus.

#### 6 – Remboursement de frais à titre exceptionnel

Pour mémoire, le mandatement des frais engagés personnellement et à titre exceptionnel par Monsieur Le Maire, lors de son déplacement à la Préfecture de Lille le 9 décembre 2016 dans le cadre de la création d'un centre de réfugiés volontaires à Trélon, a fait l'objet de plusieurs rejets. Il est proposé de confirmer le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer le remboursement énoncé ci-dessus.

L'Assemblée est ensuite informée de la fermeture du Centre d'Accueil et d'Orientation depuis le 30 Juin 2018.

## **7 – Vente d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Christophe Bouqueniaux souhaite acquérir la parcelle de terrain communale desservant son entrée de garage, sis 26 rue du Maréchal Foch.

La terrain concerné, cadastré section E 1764, représente une superficie de 46 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, considérant que ce terrain enclavé n'est d'aucune utilité pour la ville :

- décide à l'unanimité de céder à Monsieur Christophe Bouqueniaux, la parcelle de terrain, sise 26 rue Maréchal Foch, cadastrée section E1764, d'une superficie de 46m<sup>2</sup>,
- précise que les frais relatifs à la présente cession restent à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout acte relatif à la présente décision.

## **8 – Recours au contrat d'apprentissage**

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de recruter Mlle DASTOT Cybelia dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de deux ans en vue de préparer un BEP de maçon – plaquiste.

## **9 – Professeurs de musique**

Afin de régulariser la situation d'emploi précaire des professeurs de musique et pour la pérennité de l'école municipale de musique, Le Conseil Municipal décide de modifier le CDI du professeur de cuivres en poste depuis 2010 à raison de 7/20<sup>ème</sup> au 01/08/2018 au lieu de 3/20<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire suggère de mener une réflexion sur la mutualisation des écoles de musique pour palier au déficit d'assistants d'enseignement.

## **10 – Adhésion à la médiation préalable obligatoire (M.P.O.) – convention CDG59**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 a prévu, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans maximum à compter de la date de sa promulgation, que les recours contentieux formés par les agents à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire a été confiée à un certain nombre de centres de gestion volontaires. Le CDG59 a été retenu.

Cette prestation est intégrée dans le cadre de la cotisation additionnelle par les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, Il est décidé d'adhérer à la médiation préalable obligatoire (MPO) et de signer la convention avec le CDG59.

## **11 – SIDEN-SIAN**

Il est émis un avis favorable au retrait du SIDEN-SIAN de la commune de MAING.

## **12 – Questions diverses et informations**

- ont été tirés au sort les jurés appelés à figurer sur la liste d'un jury criminel :

- Tassout Jean-Claude
- Rousseaux Christelle
- Motte Dorian
- Loze Cédrix
- Saintpierre Jacques
- Hennebert Roseline

- L'appel d'offres lancé dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire en ossature bois (essences locales) a donné les résultats suivants :

<b>Coût d'objectif 612 891,00 € HT</b>	<b>Lot n°1 G-O</b>	<b>Lot n°2 Charpente – Etanch - Menuis</b>	<b>Lot n°3 Peinture</b>	<b>Lot n°4 Equipement de cuisine</b>	<b>Lot n°5 Plomberie VMC</b>	<b>Lot n°6 Electricité Chauff</b>
Entreprise	168 702,00€ HT	327 277,00€ HT	12 460,00€ HT	46 723,00€ HT	31 772,00€ HT	25 957,00 € HT
1 – NVP LECLERCQ			8 323,05€			
2 – HENRI JULIEN				34 020,00€		
3 – JYNET SERVICE				41 993,00€		
4 - FOSSE		327 000,00€ bois local 234 942,00€ Trad				
5 – TECHNIGAZ VALENGREEN					45 599,22€	
6 -TOMASINI CONSTRUCTION	280 948,00€					
7 – ETS POZZOBON					47 108,33€	
8 – ETS DUPONT DIDIER						34 249,00€
9 – ETS DUCARNE	225 366,39€					
10 – SOCIETE SERVAIS					49 140,38€	

- Le calendrier prévisionnel du projet de création d'une micro-crèche s'établit comme suit :

- au plus tard fin juillet ⇒ dépôt du permis de construire ;
- durant l'instruction du permis de construire (environ 5 mois) ⇒ réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- novembre ⇒ lancement de l'appel d'offre (3 à 4 semaines)
- décembre ⇒ attribution des lots ;

- Le Conseil Municipal est informé de l'acquisition de 3 vidéo-projecteurs interactifs pour l'école René Bry, coût 11 000,00 € TTC ;

- Il est décidé d'accorder une subvention de 100 € à l'association TVA au titre de l'année 2018 et une subvention exceptionnelle de 1 020,00 € à l'association « Nos jours heureux » dans le cadre du festival du film d'animation ;

- Le Conseil Municipal est informé de la prochaine démolition du mur d'enceinte du parc Ténart ;

- Il est proposé de solliciter une subvention départementale d'un montant de 5 457,00 € sur une dépense subventionnable de 7 276,00 € HT au titre des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire de la rue Delval ;

- Le Conseil Municipal est invité au concert « Voix et orgues » donné par le Chœur Vocalis le 8 Juillet 2018 à 16h00 à l'église d'Ohain.

- Il est décidé de solliciter une subvention d'un montant de 6 625,00 € au titre de l'aide à l'aménagement de trottoir le long des routes départementales et 5 457,22 € au titre des amendes de police.

- Il est également décidé de solliciter la participation financière de la Région des Hauts-de-France à hauteur de 100 % des plus-values bois locaux et isolants fibres de bois qui s'élèvent à 114 551,00 €.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.